

Stationnement

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations concernant le stationnement : les demandes de stationnement en cas de déménagement, les parkings, le stationnement pour les personnes à mobilité réduite, les zones et règles de stationnement, le paiement de votre stationnement via PayByPhone.



Autorisation de stationnement pour déménagement / emménagement

Vous déménagez ou emménagez sur Chaville ? La mairie peut réserver, gratuitement, un espace sur la voirie afin de faciliter votre installation.





Parkings

Chaville compte deux parkings souterrains payants, des parkings de surface payants et d'autres gratuits.



Stationnement pour les personnes à mobilité réduite

La loi prévoit l'aménagement de places de stationnement à proximité des équipements publics et de toutes installations propices aux déplacements.



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS